

Plan d'actions « OCAPIAT - Gel Printemps 2021 »

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. OCAPIAT s'engage à aider ses entreprises adhérentes - arboriculteurs, viticulteurs, etc - à faire face à la situation catastrophique due à l'épisode de gel survenu du 6 au 8 avril dernier dans une dizaine de régions.

Face à l'épisode de gel, qualifié par le Ministre de l'Agriculture et de l'alimentation de « *plus grande catastrophe agronomique du siècle* », et après avoir effectué un état des lieux, OCAPIAT envisage une série de mesures.

« Il est du devoir de notre OPCO de porter secours aux entreprises sinistrées par la crise climatique. Pour l'instant, elles sont durement touchées du point de vue économique mais bientôt elles le seront également d'un point de vue social » pronostique Dominique Braoudé, président d'OCAPIAT. *« C'est pourquoi OCAPIAT est partie prenante des réflexions sur les plans d'actions à mettre en place. Dans un premier temps, l'offre de services d'OCAPIAT et les budgets validés au titre de l'année 2021 nous permettent d'apporter, sans délai, des réponses à nos adhérents en mobilisant un certain nombre de mesures et de dispositifs de formation, comme Défi Maintien dans l'Emploi ou encore des parcours de formation et des diagnostics. Parallèlement, nous établissons un état des lieux précis pour identifier les besoins complémentaires résultant du gel et trouver des réponses sur mesure. »*

Le secrétaire général d'OCAPIAT, Eric Pommageot, ajoute : *« Les conséquences sur les besoins en emploi et en formation donnent lieu à des échanges au niveau national et localement entre les différents acteurs. Le Réseau OCAPIAT saura être réactif. Il compte plus de 100 conseillers intervenant sur l'ensemble du territoire. Un plan d'accompagnement particulier pourra ainsi être mis en œuvre pour renforcer l'appui nécessaire aux entreprises touchées par le gel, ainsi qu'à leurs salariés. Ces besoins pourront être satisfaits, le cas échéant, par la réalisation de formation(s) dans le cadre de la plateforme Camp'Num ainsi que par l'achat de nouveaux modules de formation au titre des appels d'offres régionaux. Par ailleurs, la mobilisation des fonds alloués à OCAPIAT au titre du FNE-Formation 2021 pourrait être envisagée par OCAPIAT. Des échanges sont en cours avec les services du Ministère du Travail à ce sujet et avec les instances régionales»*.



A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la **Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.**

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, etc.

La filière agricole représente plus de 100 métiers avec plus de 895 000 salariés agricoles employés dans l'année et 842 800 contrats saisonniers recrutés chaque année (chiffres 2017).

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière alimentaire compte 24 000 entreprises, dont 90 % de TPE qui emploient plus de 515 000 salariés dont 70% d'emplois peu qualifiés.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les **territoires**, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Avec près de **180 000 entreprises** (et dirigeants non salariés*) représentant **1,34 million de salariés** dans son champ professionnel, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles**
- **98,5 % d'entreprises de moins de 50 salariés** (et 93 % de moins de 11 salariés)
- **1,5 % d'entreprises de plus de 50 salariés** employant 57 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

*filière pêche et cultures marines

Plus de **34 000 dispensateurs de formation** sont en relation avec OCAPIAT au niveau national.

En savoir plus : www.ocapiat.fr

[Plaque de présentation](#) (missions, branches adhérentes, offre de services...).

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr